

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE



Diplôme d'Etat d'Aide-soignant *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).





LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Pour la formation d'aide-soignant, deux sessions d'examen sont concernées par le dispositif d'enquête (décembre 2014 et juillet 2015). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 1 an, les personnes interrogées ont donc débuté leur formation en 2014.

368 des 541 diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 68%**, légèrement inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (69%, soit 918 répondants pour 1 336 sortants).

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des enquêtés ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation.



LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

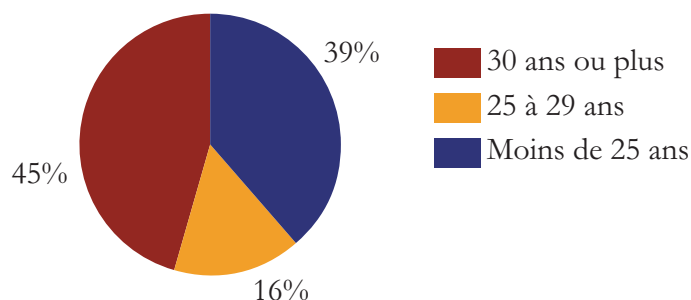
Quel est leur sexe ?



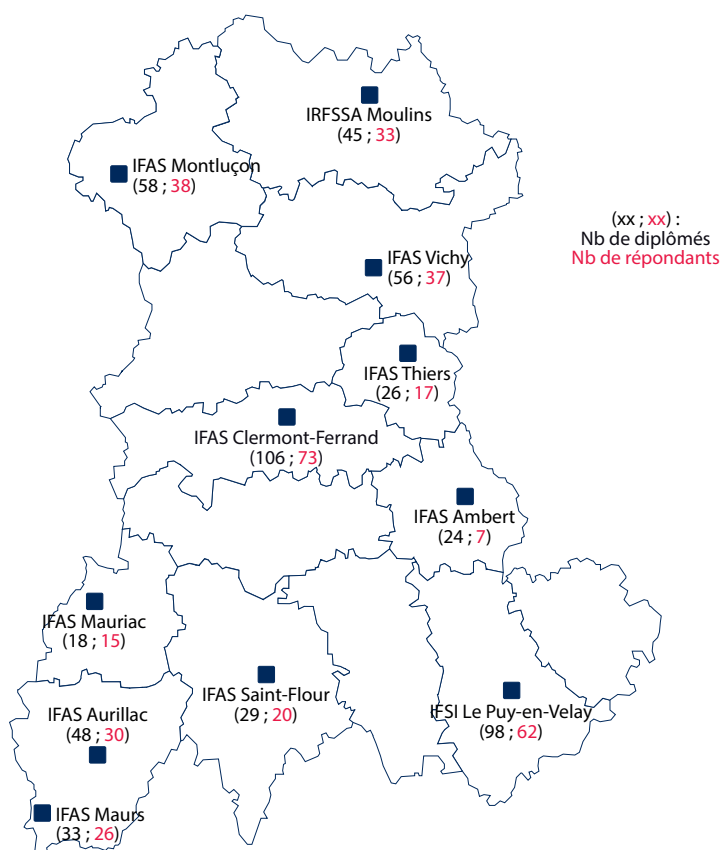
9 diplômés sur 10 sont des femmes.

Plus de la moitié des diplômés a moins de 30 ans*.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



11 instituts (IFAS) proposent une formation d'aide-soignant en Auvergne.

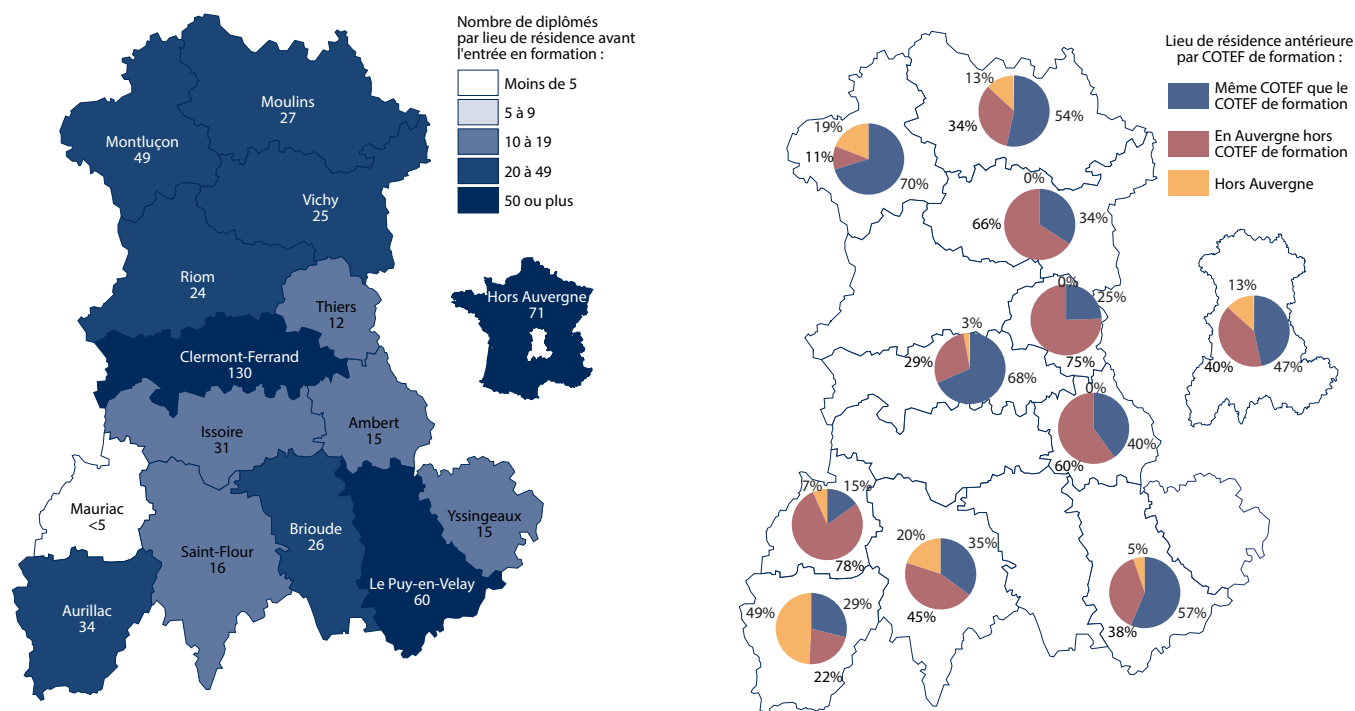
Le COTEF de Clermont-Ferrand forme 20% des diplômés, devant ceux du Puy-en-Velay (18%), de Montluçon (11%) et de Vichy (10%).

Les taux de réponse varient de 63% pour les IFAS d'Aurillac et du Puy-en-Velay à 79% pour celui de Maurs.

** L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge à l'entrée est de 1 an inférieur.

LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



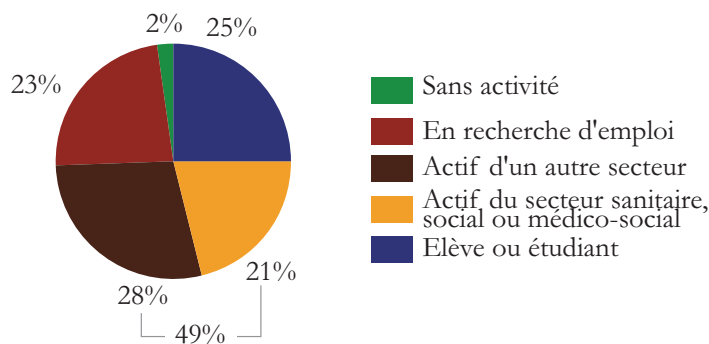
24% des diplômés résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation d'aide-soignant, 13% hors Auvergne (dont moins de 1% en Rhône-Alpes), 11% sur le territoire du Puy-en-Velay et 9% sur celui de Montluçon.

Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence qu'en moyenne, 47% des diplômés habitaient auparavant sur leur COTEF de formation (part allant de 15% pour Mauriac à 68% pour Clermont-Ferrand ou 70% pour Montluçon).

40% des diplômés résidaient en Auvergne mais dans un COTEF différent de celui de leur formation.

Les résidents hors Auvergne (13% du total, 71 personnes) se sont formés sur six territoires, leur poids dans le total des diplômés variant de 3% sur le COTEF de Clermont-Ferrand à 49% sur celui d'Aurillac (2 IFAS concernés).

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

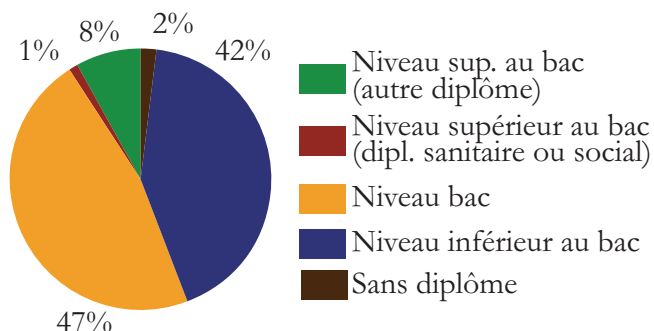


Avant l'entrée en formation d'aide-soignant, 49% des diplômés étaient actifs, salariés ou professions libérales, 21% exerçant dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

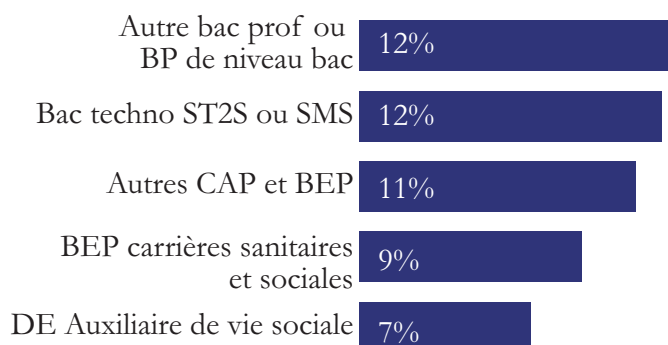
23% étaient en recherche d'emploi et 25%, élèves ou étudiants (poursuite d'études).

LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



47% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation et 42%, d'un diplôme de niveau inférieur au bac (*versus* 45% et 41% pour les diplômés de 2014).

Cette répartition est confirmée par l'examen du top 5 des diplômés, avec deux Bacs et trois certifications de niveau 5.

A l'entrée en formation, 49% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans mais 32% depuis plus de 10 ans, pour une moyenne de 8 ans.

Avaient-ils suivi une préparation au concours d'entrée dans la formation ?

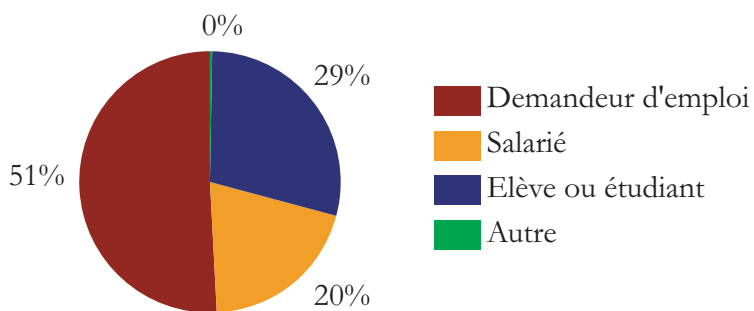
22% des diplômés indiquent avoir suivi une préparation au concours (10 points de moins par rapport aux diplômés de 2014).



LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

51% des diplômés avaient le statut de demandeur d'emploi pendant la formation, 29% celui d'élève ou d'étudiant et 20%, celui de salarié.



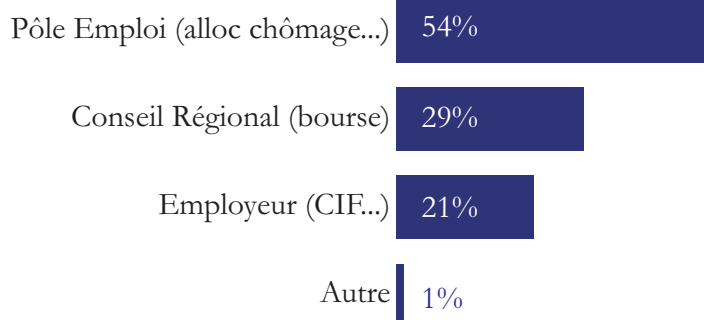
Etaient-ils en formation partielle ?

23% des diplômés ont déclaré être en formation partielle (122 personnes). 76% étaient en formation passerelle, c'est-à-dire qu'ils détenaient un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation, 11% en formation post VAE et 10% en situation de redoublement.

La part des personnes en formation partielle progresse de 3 points aux diplômés 2014.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

90% des diplômés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 54% percevaient une allocation Pôle Emploi, 29% une bourse du Conseil régional, 21% une rémunération de leur employeur, etc..



A noter qu'une même personne pouvait bénéficier de plusieurs aides ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.

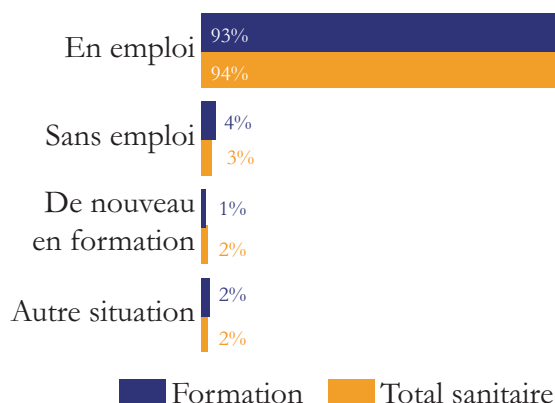


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle était leur situation professionnelle ?

93% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (502 personnes) soit 1 point de moins que l'ensemble des diplômés des formations sanitaires.

Cette part est stable par rapport aux diplômés de 2014.

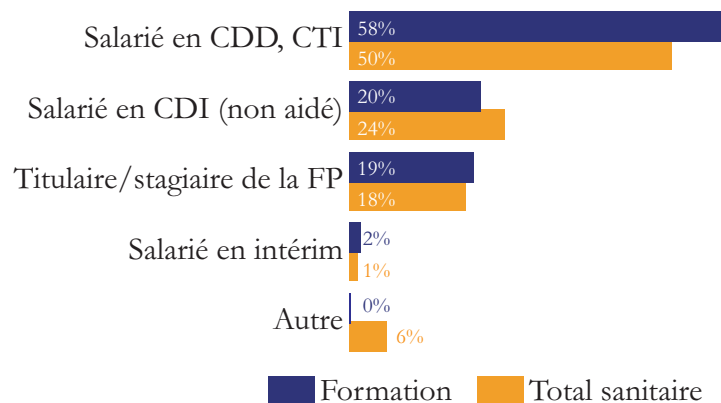


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

96% des diplômés exerçaient le métier d'aide-soignant.

Quel était leur statut professionnel ?

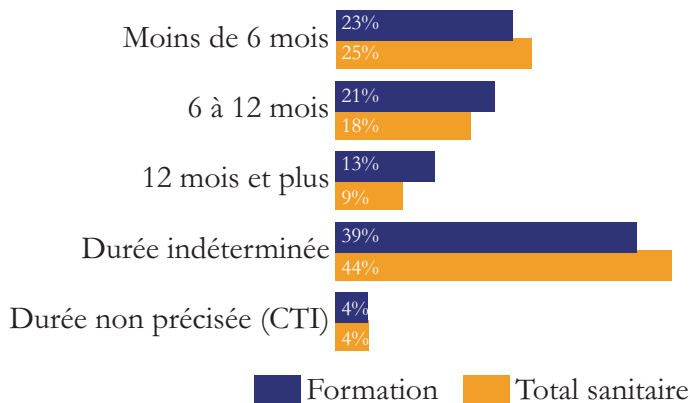


58% des diplômés étaient en CDD ou CTI**, *versus* 50% pour l'ensemble des formations sanitaires.

40% étaient en emploi stable* *versus* 48% (part en recul de près de 3 points par rapport à la cohorte de 2014). Dans le détail, 20% étaient en CDI (*versus* 24% pour l'ensemble des formations sanitaires) et 19% titulaires ou stagiaires de la fonction publique (contre 18%).

A noter que 1% des diplômés occupaient un emploi aidé.

Quelle était la durée du contrat ?



39% des diplômés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 44% pour l'ensemble des diplômés des formations sanitaires.

Les aides-soignants se voient proposer des contrats de plus longue durée que l'ensemble des formations sanitaires : 23% occupaient un emploi de durée inférieure à 6 mois (*versus* 25%) et 34% d'une durée de 6 mois et plus (contre 26%). Cette situation valait déjà pour les diplômés de 2014.

* : CDI, stagiaires/titulaires de la FP, professions libérales

** : contrat de travail à durée non précisée

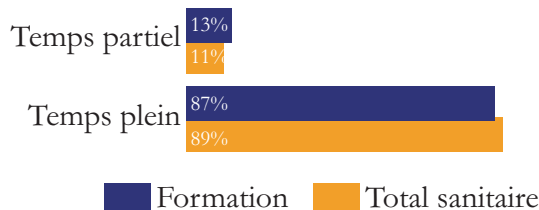


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

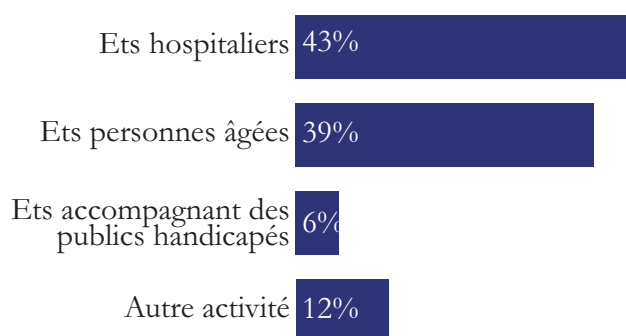
Quel était le temps de travail ?

87% des diplômés exerçaient leur activité à temps plein contre 89% pour l'ensemble des diplômés des formations sanitaires.

Le temps partiel (63 personnes concernées) est subi dans 64% des cas.

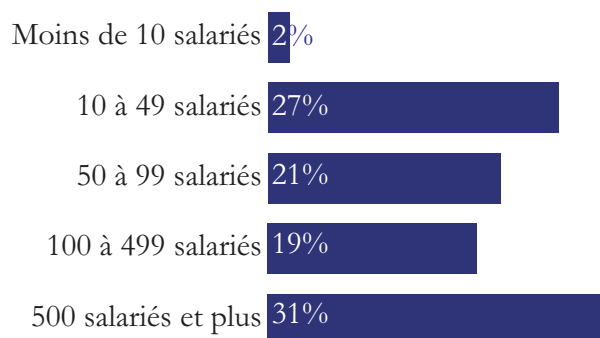


Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



43% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement hospitalier (même poids que pour les diplômés 2014) et 39% au sein d'un établissement pour personnes âgées (EHPAD).

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



50% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de 100 salariés ou plus (à rapprocher du poids prépondérant des établissements hospitaliers parmi les employeurs).

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

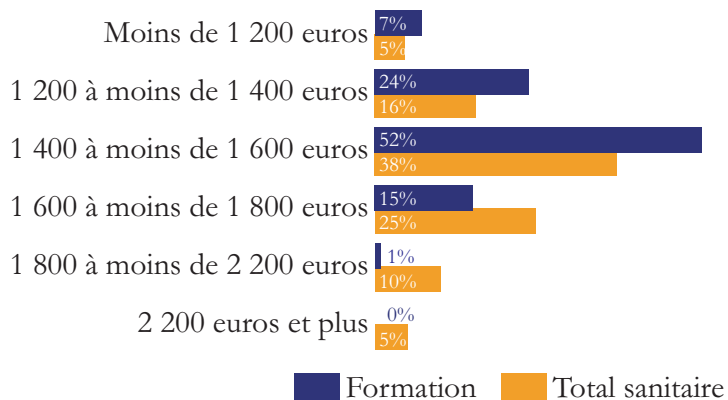
76% des diplômés déclaraient gagner de 1 200 à 1 600 € nets mensuels (contre 54% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sanitaires).

A noter la sur-représentation sur les tranches de salaire inférieures et l'absence sur les tranches supérieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 1 453 €, inférieur de 10% à celui perçu par l'ensemble des diplômés des formations sanitaires (1 598 €).

Il est à mettre en relation avec la part plus importante d'emplois à temps partiel pour les aides-soignants.

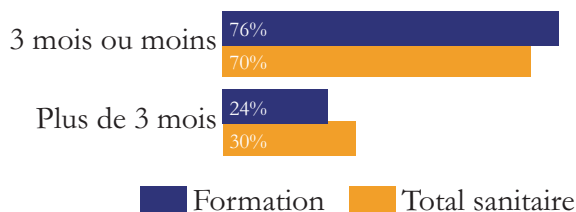
A noter cependant que ce salaire mensuel moyen est supérieur à celui perçu par les ambulanciers, diplômés de même niveau de formation et plus souvent employés à temps plein.





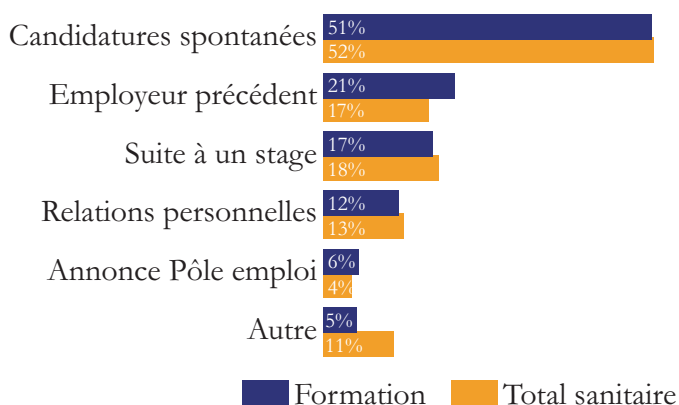
LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



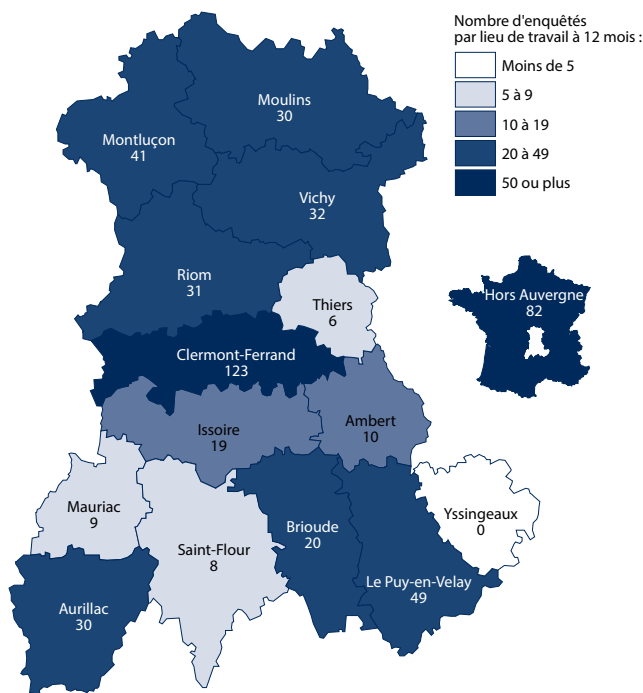
76% des diplômés ont obtenu leur emploi au maximum 3 mois après leur sortie de formation, part supérieure de 6 points à celle de l'ensemble des diplômés des formations sanitaires, confirmant un délai d'insertion plus faible pour ces diplômés (2 mois contre 3).

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



La candidature spontanée est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (51% des diplômés contre 52% pour l'ensemble des formations sanitaires), devant l'employeur précédent (21% *versus* 17%) et le stage (17% contre 18%).

Quel était le lieu de travail ?



83% des diplômés travaillaient en Auvergne : 25% sur le COTEF de Clermont-Ferrand, 10% sur le territoire du Puy-en-Velay et 8% sur celui de Montluçon...

72% des diplômés auvergnats exerçaient leur activité sur leur lieu de résidence antérieur (part variant de 31% pour le territoire d'Ambert à 89% pour celui de Montluçon).

En moyenne, 17% des formés travaillaient hors région 12 mois après leur sortie, part variant de 0% pour les formés du COTEF de Montluçon à 12% ou 13% pour les ceux du Puy-en-Velay ou de Vichy jusqu'à 76% sur le COTEF d'Yssingeaux, proche de l'agglomération stéphanoise.

Seules 3% des personnes travaillant hors Auvergne exercent en Rhône-Alpes (14 au total).

Avait-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

30% des diplômés, en emploi 12 mois après leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 37% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était :

- ✓ pour 70% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 73%) et, dans 28% des cas, différent mais en lien avec la formation,
- ✓ un contrat précaire (CDD, intérim...) dans 79% des cas *versus* 78%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 94% des diplômés (contre 92%).

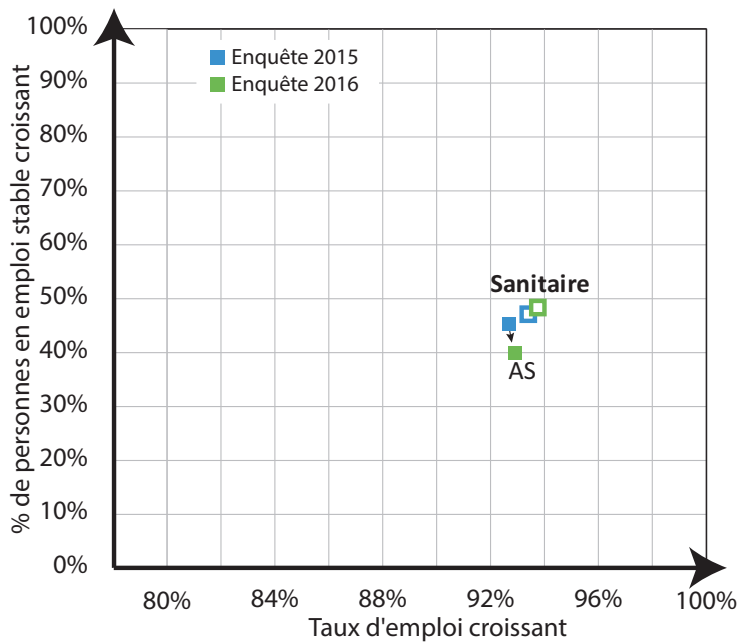


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi pour les diplômés aides-soignants sont en retrait par rapport aux indicateurs moyens toutes formations sanitaires confondues (-1 point pour le taux d'emploi et -8 points pour le taux d'emploi stable).

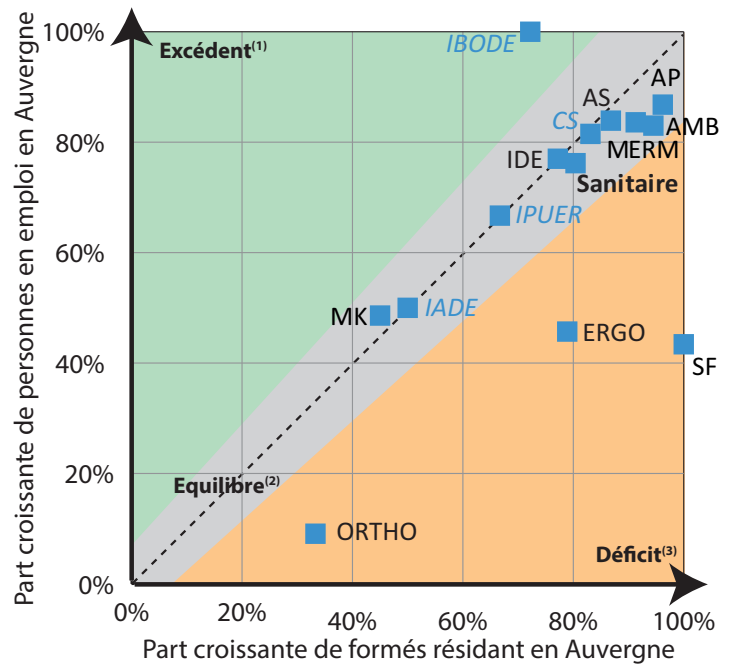
Le taux d'emploi des aides-soignants reste constant entre les cohortes 2014 et 2015 (+0,3 point). Par contre, la qualité de l'emploi se dégrade (-2,5 points) pour les diplômés de 2015.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour l'Auvergne, le solde d'aides-soignants est légèrement négatif. Ainsi, les formés étaient à 87% des résidents auvergnats et 83% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est comparable à la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde négatif).



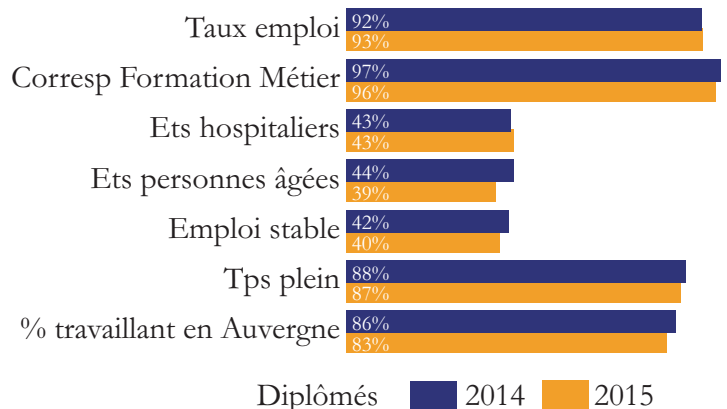
(1): plus de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (2): autant de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (3): moins de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées

Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et 2015

La situation des aides-soignants est globalement stable sur le marché du travail entre diplômés de 2014 et ceux de 2015. Elle est très satisfaisante.

Ainsi, le taux d'emploi est constant entre les deux cohortes à 93%. Les établissements pour personnes âgées* perdent la place de premier employeur des aides-soignants au profit des établissements hospitaliers (-5 points pour les EHPAD).

Par contre, la part de l'emploi stable recule sur les deux vagues (-3 points), de même que de la part du temps plein (-1 point) et celle des aides-soignants travaillant en Auvergne (-3 points).



* Attention, la définition des établissements pour personnes âgées a quelque peu évolué entre les deux enquêtes. Pour la cohorte 2014, il s'agissait des EHPAD et de services de maintien à domicile. Pour la cohorte 2015, ce terme se réfère aux seuls EHPAD.



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

GLOSSAIRE

AMB : Ambulancier

AS : Aide-Soignant

AP : Auxiliaire de Puériculture

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

CS : Cadre de Santé

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

Formation passerelle : pour les personnes titulaires d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

IPUER : Infirmier Puériculteur

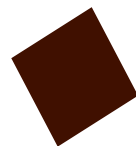
MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale

MK : Masseur-kinésithérapeute

ORTHO : Orthoptiste

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

SF : Sage-Femme



Contact : CARIF OREF Auvergne
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

